
Mairie de LE PAS

Installation du Conseil Municipal

15 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le quinze juillet à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance à la salle de Le Pas, sous la présidence de Magali LAUNAY, maire.

Etaient présents : LAUNAY Magali, maire, LOCHU Dominique, LECARPENTIER Raphaël, LESAVOUREY Cyril, adjoints, BOSCHAT Gérard, FORÊT Emmanuel, FOUASSIER Solenne, GRINENWALD Jacky, GOUSSIN Gaëtan, GUYARD Anita, HAVARD Jessica, LECOMTE Julien, LOCHU Dominique, NÉEL Romain, THÉRIAU Mickaël

Absents excusés : GRANGER Nicolas

Secrétaire de séance : GRINENWALD Jacky

Ordre du jour :

1. Vote du budget primitif
 2. Délégation du maire
 3. Fixation du taux d'indemnités pour le maire et les adjoints
 4. Désignation des délégués au SIAEP, EHPAD, Territoire d'Energie, Commission de contrôle des élections, Comité national d'action sociale
 5. Désignation des membres de la commission communale des impôts directs
 6. Aménagement de sécurité
 7. Questions diverses :
 - Demande d'Angèle Gourdelier
 - Demande d'Alain Ruault
 - Isolation à 1 €
 - Subvention association Gorron Danse
-

1. Vote du budget primitif

❖ *Budget Assainissement*

Madame le Maire présente au conseil municipal l'excédent de la section de fonctionnement d'un montant de 67 368.54 € et l'excédent de la section d'investissement d'un montant de 8 749.29 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité affecte les résultats de l'exercice 2019 de la façon suivante :

- Article 001 – Excédent d'investissement reporté : **67 368.54 €**
- Article 002 – Excédent de fonctionnement reporté : **8 749.29 €**

Délibération n°2020-21

Le Conseil municipal après présentation du budget primitif 2020 de l'Assainissement, l'approuve à l'unanimité tel qu'il s'équilibre ci-dessous, en dépenses et en recettes dans chaque section :

- Section de fonctionnement : **12 749.29 €**
- Section d'investissement : **69 686.54 €**

Délibération n°2020-22

❖ Budget Commune

Madame le Maire présente au conseil municipal l'excédent de la section de fonctionnement d'un montant de 562 771.43 € et le déficit de la section d'investissement d'un montant de 125 127.29 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité affecte les résultats de l'exercice 2019 de la façon suivante :

- Article 001 – Déficit d'investissement : - **125 127.29 €**
- Article 002 – Excédent de fonctionnement reporté : **362 771.43 €**
- Article 1068 – Réserves (déficit + restes à réaliser) : **200 000 €**

Délibération n°2020-23

Le Conseil municipal après présentation du budget primitif 2020 de la Commune, l'approuve à l'unanimité tel qu'il s'équilibre ci-dessous, en dépenses et en recettes dans chaque section :

- Section de fonctionnement : **811 748.12 €**
- Section d'investissement : **546 844.72 €**

Délibération n°2020-24

2. Délégation du maire

Le maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide au scrutin ordinaire, pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire les délégations suivantes :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget pour un montant de 7 500 € maximum.
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts à hauteur de 4000 € maximum.

Délibération n°2020-25

Le droit de préemption est retiré et s'exercera de ce fait en conseil municipal.

Madame le Maire donne lecture des délégations d'adjoints :

1^{er} adjoint : Dominique LOCHU

- Gestion de l'ensemble du personnel (suivi de contrat, gestion des horaires, réalisation entretiens individuels)

- Signature des bordereaux de mandats et titres emportant, pour les dépenses, certification du service fait et attestation du caractère exécutoire des pièces justificatives, et pour les recettes, attestation du caractère exécutoire des pièces justifiant les recettes concernées et rendant exécutoires les titres de recettes qui y sont joints.
- Signature des devis à hauteur de 7500 € maximum.
- Référent travaux de voirie
- Référent réseaux électriques (lignes aériennes), réseaux télécom et antenne téléphonique

2^{ème} adjoint : Raphaël LECARPENTIER

- Entretien et travaux des logements locatifs suivants :
 - o 13 rue du Bocage
 - o 1 rue des 3 vallées
 - o 3 rue des 3 vallées (logement + commerce)
 - o 6 rue des 3 vallées
 - o 8 rue des 3 vallées
 - o 10 rue des 3 vallées
 - o 1 rue du Plessis
 - o 1 bis rue du Plessis
 - o 3 lotissement de Bellevue
 - o 7 rue du Lavoir
 - o 9 rue du Lavoir
 - o 11 rue du Lavoir
 - o 11bis rue du Lavoir
- Entretien et travaux de l'église et des bâtiments communaux (local technique, mairie, agence postale), gestion des contrats d'entretien et contrôle des ERP

3^{ème} adjoint : Cyril LESAVOUREY

- Gestion du cimetière (travaux divers et concession)
- Entretien, suivi des contrôles de conformité et travaux des équipements sportifs suivants :
 - o Terrain de sport,
 - o Terrain de pétanque,
 - o Aire de jeux – lotissement de Bellevue et plan d'eau,
 - o Plan d'eau
- Référent éclairage public

3. Fixation du taux d'indemnités pour le maire et les adjoints

L'indemnité du maire est de droit et sans délibération fixée au maximum soit 40.3 %.

Le conseil municipal décide à l'unanimité pour l'indemnité des adjoints de les fixer au taux de 10.70 %

Délibération n°2020-26

4. Désignation des délégués au SIAEP, EHPAD, Territoire d'Energie, Commission de contrôle des élections, Comité national d'action sociale

❖ *SIAEP*

- Délégués titulaires : Gaëtan Goussin, Anita Guyard
- Délégués suppléants : Emmanuel Foret, Cyril Lesavourey

❖ *EHPAD*

- Gérard Boschat
- Romain Néel

❖ *Territoire d'Energie*

- Délégué titulaire : Jacky Grinenwald
- Délégué suppléant : Solenne Fouassier

❖ *Commission de contrôle des élections*

- Conseiller municipal : Julien Lecomte
- Délégué de l'administration (préfecture) : Annick Heuveline
- Délégué du Tribunal de grande instance de Laval : Colette Sallard

❖ *Comité national d'actions social*

- Délégué du personnel : Lucie Houlbert,
- Représentant des élus : Magali Launay

Délibération n°2020-27

5. Désignation des membres de la commission communale des impôts directs

Madame le Maire expose qu'il y a lieu de procéder au renouvellement de la commission communale des impôts directs. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité désigne les personnes ci-dessous :

Commissaires titulaires :

1. Monsieur Maurice AUBERT
2. Madame Monique BETTON
3. Monsieur Gérard BOSCHAT
4. Madame Raymonde BOULIERE
5. Monsieur Emmanuel FORET
6. Monsieur Cyril LESAVOUREY
7. Monsieur Mickaël THERIAU
8. Madame Chantal PIGEON
9. Monsieur Louis ANGIN
10. Madame Maryvonne LAIR
11. Monsieur Christopher MAUBERT – La croix du Pin – 53300 LE PAS
12. Hors commune : Madame Colette DUVAL

Commissaires suppléants :

13. Monsieur Dominique COLLET
14. Madame Colombe SONNET
15. Madame Colette SALLARD
16. Madame Michèle LAUMAILLE
17. Monsieur Eric GERAULT
18. Monsieur Jérôme HAVARD
19. Madame Nadine LESAGE
20. Madame Stéphanie LOUVEAU
21. Monsieur Roland HAVARD
22. Monsieur Alain RUAULT
23. Monsieur Joël GOUGEON
24. Hors commune : Monsieur Marcel LEBOSSE

Délibération n°2020-28

6. Aménagement de sécurité

L'ancien mandat a travaillé sur l'aménagement d'un plateau de sécurité Rue des 3 Vallées avec le concours de Mayenne Ingenierie. Le conseil municipal après en avoir délibéré à bulletin secret à 14 voix pour, autorise la poursuite de cette étude et sa mise en œuvre.

Délibération n°2020-29

7. Questions diverses

❖ *Demande d'Angèle Gourdelier*

Madame le Maire présente au conseil municipal la requête d'Angèle Gourdelier qui demande l'installation de stationnement vélo.

❖ *Demande d'Alain Ruault*

Madame le Maire présente au conseil municipal la requête d'Alain Ruault qui demande à prévoir l'installation d'éclairage public dans le quartier de l'école, de la garderie, de la salle. Une étude sera réalisée dans ce sens.

❖ *Isolation à 1 €*

Madame le Maire informe les membres présents qu'elle rencontre le 16 juillet 2020 une entreprise qui propose l'isolation à 1 € ce qui serait intéressant pour les logements locatifs et autres. L'entreprise intervient en ce moment même sur la commune d'Aron ou Magali Launay s'est entretenu avec le premier adjoint pour s'assurer du sérieux de l'entreprise.

❖ *Subvention association Gorron Danse*

Madame le Maire indique au conseil municipal avoir reçu une demande de subvention pour 2 licenciés de l'association. Ce point sera revu à une autre réunion après vérification du rôle de la Communauté de Communes pour ce type de demandes.

⇒ Prochaine réunion de conseil municipal : Jeudi 17 septembre 2020 à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.